

PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 8 Novembre 2016



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)

DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY (Vice-Président)

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président), M. Alain MANARA (Vice-Président), M.

Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président), Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente), M. David SAMZUN

(Président), Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente), M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente)

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Michèle LEMAITRE, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 20 septembre 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

I – Information

Jean-Jacques Lumeau

Dans l'attente de l'arrivée du Président, retenu par une conférence de presse, il est proposé au directeur de l'association Les Escales de présenter au Bureau communautaire le projet du VIP dans ses missions et dans sa diffusion. L'association porte deux projets culturels : le festival Les Escales, qui relève de la compétence de la Ville de Saint-Nazaire, et le VIP, salle labellisée « musiques actuelles », qui relève de la compétence de la CARENE.

VIP : Projet culturel et évolution de la DSP

Gérald Chabaud

L'activité du VIP est une délégation de service public confiée par la CARENE à l'association Les Escapes pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2019, soit pour six ans.

Les objectifs généraux sont la découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles. Ce champ d'activité s'est élargi au fur et à mesure des années. Ne sont pas compris dans les musiques actuelles la musique classique et les grands spectacles musicaux tels que *Notre-Dame-de-Paris*. Tout le reste est désormais compris dans les musiques actuelles. C'est la raison pour laquelle le VIP peut travailler avec le conservatoire et les écoles de musique. Il s'agit d'abord de valoriser les ressources créatives et artistiques du territoire, qui est une notion essentielle pour le VIP, qui accueille des musiciens locaux du territoire de la CARENE, voire au-delà, que ce soit dans les studios de répétition ou en résidence artistique et de création. Il s'agit aussi d'accroître la diversité de l'offre culturelle. Avec une soixantaine de manifestations culturelles par an, le VIP est un acteur important en termes de diversité et de propositions artistiques. Le VIP articule un projet artistique et culturel afin de renouveler et conquérir de nouvelles populations. C'est un aspect auquel l'association tient particulièrement, que la nouvelle direction, en place depuis février 2015, a voulu développer. Enfin, le VIP se donne également pour mission de porter une attention particulière auprès des jeunes de 12 à 25 ans et des structures qui les rassemblent. Cette dimension relève elle aussi de l'action culturelle.

Les missions du délégataire sont les suivantes :

- diffusion, création, production, évolution, cette dernière étant importante parce que si les composantes des musiques actuelles en 2016 sont connues, il convient de rester attentif aux évolutions des musiciens, des pratiques et des différents types de musique ;
- accompagnement des projets et des pratiques amateurs & professionnelles. En effet, le VIP développe une double face, qui présente à la fois sur les musiciens amateurs, ou pratiques de loisirs, et sur les musiciens professionnels, ainsi que sur ceux qui sont entre deux, c'est-à-dire des musiciens amateurs, qui, à un moment donné, choisissent le chemin de la professionnalisation. C'est une période toujours un peu délicate à gérer, que le VIP essaie d'accompagner au mieux afin de la rendre à la fois plus courte et plus sûre ;
- relations avec les populations ;
- ressources, en lien avec l'information ;
- partenariats ;
- observation et évaluation.

S'agissant de la diffusion, le VIP accueille entre 55 et 60 concerts par an, des conférences musicales et des événements qui ponctuent la saison du VIP et qui sont très importants pour l'équipe parce qu'ils permettent de mettre un phare sur le VIP et de toucher plus de monde. Pour les concerts de *VIP is LiFE* du week-end des 4 et 5 novembre 2016, les travaux en cours de réalisation sur la base sous-marine ont impliqué une baisse de la jauge du LiFE, d'où la programmation sur deux soirées. Le résultat a été très satisfaisant, puisque plus de 1 100 personnes sont venues y assister. Le VIP a par ailleurs répondu à l'appel lancé par la CARENE sur la Digital Week, et malgré un laps de temps très court, l'équipe a proposé D-Version, un programme très complet avec concerts, conférences, installations. Le troisième document remis aux membres du Bureau comporte un tableau récapitulatif des fréquentations enregistrées lors de cette première édition de D-Version, qui a attiré plus de 2 000 personnes, ce qui encourage le VIP à vouloir continuer à participer à la Digital Week de Nantes Saint-Nazaire tant qu'elle existera. Jazz au VIP est une biennale qui a lieu toutes les années paires. Il s'agit d'une semaine consacrée au jazz. Elle s'est déroulée au mois de février 2016 et a très bien fonctionné. Solos / Duos n°1 est un concept qui a terminé la saison du VIP. N'étaient invités que des artistes ou des groupes se produisant soit seuls, soit à deux, qui peuvent ainsi être installés et jouer dans des endroits très insolites du VIP. Enfin, le U Rampe sonore qui s'est déroulé à la fin de 2015 a reçu l'artiste 20syl, qui fait partie du collectif mondialement célèbre C2C. Il a réalisé une rampe de skateboard sonore, à déclenchement par caméra. 800 à 900 élèves ont notamment été accueillis pour assister à ce formidable projet. Un court métrage en noir et blanc tourné à Saint-Nazaire vient d'ailleurs de sortir, qui montre un Saint-Nazaire assez surprenant et musical.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des musiciens, le VIP a trois studios de répétition et même un quatrième, depuis 2015, puisque quand la scène du VIP ne fonctionne pas en concert ou en résidence, elle est ouverte aux musiciens des studios de répétition et des ateliers de pratique qui vont de la batterie à la voix. Le VIP n'est pas un lieu d'enseignement, mais de temps en temps, il fait des choses assez pointues pour accompagner les musiciens. S'agissant des résidences, chaque semaine au moins un groupe ou un artiste vient sur scène au VIP pour une création, pour améliorer sa prestation scénique et travailler son son. Enfin, un centre d'information et de ressources est basé au VIP. Il possède un bureau mobile et peut donc se rendre à n'importe quel point du territoire de la CARENE. C'est un développement auquel l'équipe est très attachée.

Dans le cadre de sa mission culturelle, le VIP souhaite développer encore plus son action à destination du jeune public.

Le tableau figurant en diapositive 5 récapitule la fréquentation des concerts qui se sont déroulés au VIP. Il ne comprend pas les conférences. Pour 2016, il s'agit d'une estimation, mais à la mi-novembre, elle commence à être assez juste. Depuis trois ans, le VIP a une très bonne fréquentation, en légère augmentation, ce qui signifie que le projet du VIP séduit et continue à séduire les spectateurs.

Une synthèse des éléments budgétaires a été remise aux membres du Bureau. Le prix moyen du billet est de 13,40 €, comme en 2014. Le taux de remplissage est de 66 %. Il est à noter que 20 % d'artistes viennent de la CARENE, sachant que le VIP accueille également des artistes internationaux. Enfin, 2 271 élèves ont été concernés par l'action culturelle en 2015, le bilan pour 2016 n'étant pas encore été fait.

L'équipe du VIP se compose de 9,3 équivalents temps plein, soit 14 salariés. La responsable du bar est partie en 2015 et un nouveau salarié a été intégré, le directeur de l'association Les Escapes. Des intermittents du spectacle interviennent par ailleurs en tant que techniciens ou pour servir au bar. Cela représente 1,96 équivalent temps plein.

Le budget des charges s'établissait à 991 000 €, celui des produits, 1,020 €, pour un résultat de 28 498 €. Pour être totalement transparent, il faut dire que le CICE qui a été mis en place compte dans ce résultat positif à hauteur de près de 20 000 €. C'est donc un dispositif qui aide bien l'association. À partir du 1^{er} janvier 2017, un nouveau dispositif d'allègement fiscal à destination des associations sera instauré, ce qui l'aidera encore davantage.

La masse salariale représente 35,7 % du budget total. Le VIP est labellisé par le ministère de la Culture et de Communication comme « scène de musiques actuelles ». Le ministère considère qu'en dessous de 40 % de masse salariale, c'est plutôt un lieu bien géré. C'est donc le cas du VIP, qui est largement en dessous, à plus de 4,3 %. Les recettes propres représentent 27 % des recettes totales.

Des changements ont été opérés depuis 2015.

La notion d'évolution est très importante pour le VIP. La première chose a été la réorganisation de l'équipe, qui s'est faite sans embauche, mais avec le plein accord des salariés, qui était essentiel, à la suite de nombreuses réunions collectives et individuelles. L'accueil, l'action culturelle, la billetterie, le centre d'information ont été remaniés pour une efficacité plus importante de l'équipe.

Le VIP reçoit environ un musicien sur scène par semaine, ce qui est supérieur à ce qui se pratiquait auparavant, dans l'idée que c'est de cette façon qu'il peut développer une scène musicale et des artistes nazairiens et caréniens qui seront reconnus en France et, on peut l'espérer, à l'étranger. Mais cela passe par cet accompagnement très fort et très volontariste que pratique le VIP.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation au projet culturel de territoire, le VIP accompagne Folk en scènes. Une nouvelle fiche action est à l'étude, dont le VIP fera partie et sera l'initiateur, qui sera soumise à la CARENE en 2018.

Des temps forts ponctuent également la saison, qui ont été cités précédemment. Un nouveau temps fort est envisagé pour le mois de mai 2017, Labyrinthe, qui viendrait ponctuer la fin de la saison du VIP. C'est le moment où les concerts qui se passent à l'intérieur commencent à migrer vers l'extérieur, avec le beau temps. L'équipe souhaite que le VIP

migre lui aussi à l'extérieur en proposant des concerts sur le toit de la base sous-marine. Une autorisation sera nécessaire pour cela. Il s'agit d'une proposition. Cela peut aussi être une extension naturelle du VIP et amener de la vie sur le toit de la base sous-marine.

Le centre infos / ressources a été doté d'un bureau mobile pour se déplacer sur le territoire de la CARENE dans les médiathèques, les centres et lieux culturels, afin de rencontrer les musiciens qui, pour des raisons X ou Y, ne viennent pas au VIP en répétition ou pour obtenir des renseignements.

Des changements ont été opérés en termes de communication : le graphisme et le format du programme ont été modifiés. Ils rappellent désormais le format d'un CD. Par ailleurs, depuis la fin septembre 2016, un nouveau site Internet est en place, qui est beaucoup plus agréable et beaucoup plus facile d'accès.

Autre nouveauté : jusqu'à présent, l'équipe était répartie sur trois sites différents. Désormais, elle ne se répartit plus que sur deux sites : il y a quelques bureaux au VIP, mais les bureaux se situent maintenant au 23 rue d'Anjou. La décoration et l'accueil extérieur ont été revus.

Par ailleurs, une convention-cadre avec le conservatoire de Saint-Nazaire est en cours de rédaction. Il existait déjà des relations entre les deux structures, mais elles n'avaient jamais été écrites et n'avaient jamais fait l'objet d'une réflexion très approfondie sur les échanges possibles. La convention devrait être rédigée dans les semaines à venir.

Le projet de nouveau PCT entre le VIP, Silène, l'école d'Arts de Saint-Nazaire et trois communes de la CARENE, voire plus, sera présenté en 2018.

En termes d'action culturelle, la diapositive 9 illustre l'évolution du projet d'action culturelle entre les années antérieures à 2015, l'année 2015-2016, puis 2017 et au-delà. Avant 2015, l'action culturelle se consacrait essentiellement aux collèges et lycées, majoritairement à Saint-Nazaire et un peu moins ailleurs sur le territoire de la CARENE. Elle a touché 1 237 élèves. Une salariée était dédiée à tiers temps à cette tâche. En 2015-2016, le champ a été élargi aux élèves de primaire et de maternelle. Le VIP touche désormais de manière égale Saint-Nazaire et la CARENE. 2 300 élèves sont touchés par an, soit une nette augmentation, et la réorganisation de l'équipe a permis de faire passer à deux tiers temps la salariée qui s'y consacrait à un tiers temps.

Il y a néanmoins encore deux sujets sur lesquels l'action culturelle du VIP reste insuffisante. La première est qu'elle ne touche pas assez les publics empêchés ou les publics éloignés de la culture. C'est un élément qui doit être absolument corrigé. Il y a des gens qui ne peuvent pas venir physiquement au VIP et il y en a d'autres qui ne savent pas qu'ils peuvent y venir. Un effort doit être réalisé pour les toucher plus largement et aussi pour se délocaliser quand il le faut. Par ailleurs, le travail sur le territoire de la CARENE doit être amplifié, parce que le VIP étant situé dans la ville centre de l'agglomération, il faut avoir la volonté de se déplacer et d'aller dans les différentes communes du territoire communautaire. Le VIP le fait déjà avec Folk en scènes, par exemple, mais c'est une démarche à développer, même en dehors du PCT. Cela nécessite de passer le temps de travail de la salariée aujourd'hui à deux tiers temps à un temps plein, ce qui lui permettra de remplir cette nouvelle mission et de développer parfaitement l'action culturelle, qui est primordiale, à l'heure où la sensibilisation du jeune public, des publics empêchés et des publics éloignés de la culture est fondamentale.

Les investissements de 2015 à 2019 font l'objet d'un document remis sur table, réalisé en collaboration avec les services de la CARENE, avec une présentation année après année. Sur les investissements des Escapes en 2017, 2018 et 2019, toutes les cases ne sont pas remplies parce que l'association se réserve le droit d'investir sur des choses qui ne sont pas prévisibles, des accidents qui l'amèneraient à investir sur ses fonds propres. Les investissements qui sont détaillés concernent des équipements de son, de lumière, de vidéo, etc., parce que les équipements de son et de lumière datent de l'ouverture du VIP. Ils ont donc dix ans. Or ce matériel sert très souvent, plusieurs fois par semaine. Même s'il est bien suivi, il vieillit malgré tout, bien évidemment. Sur ces investissements, l'association a aussi la possibilité de déposer un dossier auprès notamment du Centre national des variétés, l'organisme public qui s'occupe de l'association. Il est situé à Paris. L'association est en capacité de demander des financements pouvant aller, pour certains matériels, jusqu'à 25 % du total. Elle a aussi la possibilité de faire des demandes au Conseil départemental, au Conseil régional

mais aussi à la DRAC des Pays-de-la-Loire, sous réserve de leur acceptation, afin d'obtenir une aide à la réalisation de ces investissements.

Des travaux d'isolation thermique viennent d'être effectués au VIP dans le couloir des toilettes publiques et l'arrière-scène du public. C'est assez spectaculaire. Cela permettra de réaliser beaucoup d'économies de chauffage. Des grilles acoustiques ont également été posées, et des travaux de décoration intérieure et sur la rue intérieure ont été effectués.

Un petit résumé sur le festival des Escales est présenté, même s'il n'est pas du ressort direct de la CARENE. Il a accueilli, en 2016, 42 343 spectateurs payants et en comptant les non-payants, un peu plus de 47 000 spectateurs. C'est une augmentation de 80 % par rapport à 2015, mais le festival dure désormais trois jours et se déroule fin juillet et non plus début août. Le festival s'est très bien passé. Il a rencontré l'adhésion du public, qui a malheureusement été un peu perturbé par les attentats qui se sont déroulés mi-juillet, à cause desquels un certain nombre de spectateurs ne sont pas venus. Les Escales ne sont pas le seul festival dans ce cas. Certains ont subi des pertes de spectateurs beaucoup plus importantes et plus graves. Musicalement, les choses se sont bien passées. Un point noir est à corriger pour l'année 2017 : le module de paiement par *cashless*, une carte de crédit spécifique au festival, qui a posé aux spectateurs des problèmes entre 18 h et 22 h 30, le vendredi. Cela a fait l'objet d'un contentieux entre le prestataire et l'association. Le prestataire a admis sa responsabilité, ce qui n'empêchera pas d'en changer en 2017.

Une assemblée générale extraordinaire de l'association a eu lieu le 2 novembre 2016 pour rafraîchir les statuts. Deux modifications importantes sont à relever. Le premier est le changement de siège social, qui passe du 24 au 23 de la rue d'Anjou, le bâtiment où se situent désormais les bureaux. Le deuxième porte sur l'article 8, avec une modification de la composition du conseil d'administration. La Ville de Nantes avait cinq sièges jusqu'à présent et les membres associatifs et individuels avaient seize sièges, dont cinq pour les membres associatifs. La nouveauté qui a été introduite, ce sont deux sièges pour des élus du Conseil communautaire, afin de suivre les projets, les missions, les activités du VIP au sein du conseil d'administration. Il appartiendra au Conseil communautaire de décider s'il souhaite voir y siéger deux de ses membres.

Le Président

Les membres du Bureau communautaire sont invités à émettre des remarques sur la présentation.

Marie-Anne Halgand

On peut s'étonner du fait qu'il n'y ait que 20 % d'artistes de la CARENE. C'est sans doute dû au fait qu'il y a beaucoup d'artistes étrangers. Par ailleurs, si les 20 000 € de CICE sont comptés dans le résultat, cela signifie qu'il n'y a eu que 8 000 € de bénéfices. Enfin, dans les éléments budgétaires, il n'y a pas de report d'excédent antérieur. Il y a bien un fonds de roulement pour travailler ?

Gérald Chabaud

Bien sûr. L'association fait un budget analytique, c'est pourquoi elle a un budget pour le VIP, un budget pour le festival et également, un budget pour la Fête de la musique. Il y a des fonds associatifs qui correspondent à environ deux à trois mois de fonctionnement, ce qui est la norme admise en comptabilité associative pour lisser notamment les dotations en subventions, qui sont réparties tout au long de l'année. Ces fonds associatifs permettent de ne pas avoir à solliciter les établissements bancaires pour cette trésorerie.

S'agissant des artistes, ils se répartissent en différentes catégories : ceux de la CARENE, ceux de Loire-Atlantique hors CARENE, ceux de la région hors Loire-Atlantique, les artistes du reste de la France et les artistes étrangers. La proportion de 20 % d'artistes locaux indique que l'association porte un œil très attentif aux artistes de la CARENE qu'elle accompagne.

Marie-Anne Halgand

Il est précisé, dans la présentation, que le poste dédié à l'action culturelle passera d'un tiers temps à un temps plein pour délocaliser une partie de la prestation du VIP sur les autres communes de la CARENE, ce qui est intéressant. Le Conseil départemental, qui s'est concentré sur ses compétences, continue-t-il à subventionner l'association ?

Gérald Chabaud

Le poste à un tiers temps est passé à un poste en deux tiers simplement avec le remaniement interne. La nouvelle évolution serait de passer de deux tiers temps à un temps plein et c'est sur cette évolution que l'association sollicite la CARENE. Par ailleurs, le VIP est soutenu par le Conseil départemental, par le Conseil régional et par le ministère de la Culture via le label « scène de musiques actuelles ». Le soutien a été réévalué cette année, puisque de 76 000 €, il est passé à 88 000 €. L'action du VIP est particulièrement suivie, en tout cas dans la région, et considérée comme un projet important et bien mené.

Marie-Anne Halgand

Enfin, s'agissant de la carte de crédit spécifique pour le festival, il a été indiqué qu'elle serait reconduite.

Gérald Chabaud

C'est le système qui sera reconduit, non le prestataire. Ce système de paiement doit faciliter les choses. En l'occurrence, ce n'était pas le cas le vendredi soir et des excuses ont été présentées au public. Il présente néanmoins beaucoup d'avantages. Les dix associations présentes au festival ont trouvé ce système extrêmement pratique et très rapide et vont toutes reconduire leur candidature pour l'année prochaine. Cela s'est donc bien passé avec elles. Elles ont apprécié ce système. Les spectateurs du vendredi l'ont moins apprécié. C'est la raison pour laquelle le prestataire ne sera pas le même en 2017.

Marie-Anne Halgand

Les Escales appartiennent à la CARENE, selon moi. C'est peut-être dû à mon caractère briéron. Mais dès le début du mandat, en 2008, nous avons souhaité que les bars soient aussi tenus par une association des autres communes, mais il avait été répondu que cela ne se faisait pas, que les bars étaient réservés exclusivement aux associations nazairiennes. Je réitère ma demande : il serait bien d'incorporer des gens des communes avoisinantes pour tenir les bars.

Jean-Jacques Lumeau

Tout cela est précisé dans les statuts

Le Président

Le festival Les Escales n'est pas qu'un festival nazairien. En dehors des questions du financement, c'est bien un festival de l'agglomération. Il participe au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération, sur un temps culturel très fort, le plus fort de l'agglomération, sans doute, sans aucune condescendance. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne doit pas y avoir que les Escales. S'agissant de la demande du tissu associatif hors de Saint-Nazaire, il faut savoir qu'à la Ville de Saint-Nazaire, la refonte qui a été présentée a suscité quelques turbulences et aujourd'hui, la réalité des chiffres est connue : on s'aperçoit que c'est plutôt satisfaisant et que l'an prochain, il est certain que les candidatures seront plus nombreuses que cette année. Par ailleurs, cela nécessite une très grosse logistique, avec un investissement humain extrêmement important, puisqu'aujourd'hui, c'est une fête qui dure trois jours. Cela a même été constaté dans le tissu associatif, notamment au sein de clubs sportifs nazairiens ou autres, qui se sont désengagés pour des raisons de mobilisation : cela représente trois jours de présence, certes, mais aussi le temps pour monter et démonter les stands, pendant un

week-end qui, en outre, est un week-end charnière, puisque c'est celui qui fait la transition entre le mois de juillet et le mois d'août. Mais il n'est pas du tout question de dire que c'est exclu. Ce n'est pas un point dur. Cela doit se discuter avec le président et le directeur des Escales.

Martin Arnout

Il y a une diapositive sur le festival des Escales dans la présentation, mais la CARENE ne participe pas à son financement. Il faut que ce soit clair pour tout le monde. Quant au choix des associations qui participent, il se fait par le biais d'un appel à projets. A priori, il n'exclut pas les associations extérieures à Saint-Nazaire, ou pas complètement. Depuis quelque temps, il y a aussi des artistes qui ne sont pas originaires de Saint-Nazaire qui peuvent exposer, lors de cette manifestation. Pour certains d'eux, cela a été un succès, l'an dernier, pour d'autres un peu moins, parce qu'ils n'ont pas rencontré leur public. En tant qu'adjoint aux finances de la Ville de Saint-Nazaire, je me féliciterais que la CARENE veuille participer au financement des Escales, quitte à ce qu'il y ait même de la musique briéronne... C'est une chose à étudier.

Marie-Anne Halgand

Des associations briéronnes disent qu'elles aimeraient bien venir mettre la main à la pâte pour tenir les bars des Escales.

Martin Arnout

Il appartient à Gérald Chabaud de répondre, mais cela passe par un appel à projets. La difficulté est que l'association des Escales demande que les associations puissent se regrouper pour pouvoir assurer la tenue des bars et restaurants, mais cela requiert que les associations disposent d'un certain nombre de bénévoles pour pouvoir intervenir aux Escales pendant trois jours de suite. Mais la question est ouverte.

Antoine Bouvet

Pour information, le 6 décembre, il y aura une délibération au Conseil communautaire relative à un avenant à la délégation de service public portant notamment sur le plan pluriannuel d'investissement qui a été présenté. Ce point avait été vu à l'occasion de l'élaboration du PIC 3, puisqu'à l'époque, une enveloppe avait été allouée pour des compléments d'investissement de l'ordre de 290 000 € qui n'avaient pas été prévus au moment de la signature de la DSP, mais avec l'objectif affiché d'aller chercher environ 70 000 € auprès d'un financeur. La réalité serait donc de quelque 220 000 €. Les modalités sont à l'étude. Idéalement, il faudrait que cela autonomise le plus possible l'association délégataire du VIP dans son investissement. Les possibilités de ce qui peut être envisagé vont être examinées dans le temps imparti. L'avenant comprendra également une part relative à *VIP is LiFE* et *LiFE is VIP*, qui était initialement de l'ordre de 18 000 €. Ce n'était pas compris dans le fonctionnement, puisque l'événement a été créé ultérieurement. Or on observe que cette manifestation portée par Saint-Nazaire et qui était exceptionnelle, au départ, est désormais complètement intégrée à la programmation du VIP, qui a un rayonnement au-delà de l'agglomération, comme ses autres événements. Il est donc tout à fait légitime d'intégrer également ces 18 000 € à l'avenant. Un autre point a été évoqué précédemment, qui concerne l'action culturelle et qui n'est pas tranché à ce jour : l'évolution vers un tiers temps supplémentaire, qui doit représenter 10 000 €, plus une enveloppe pour des actions à hauteur de 20 000 €, soit au total, 30 000 €. Ce point n'est pas du tout arbitré à ce jour. Il faudra étudier s'il convient de le mettre à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 6 décembre en vue d'un avenant ou s'il doit être reporté ultérieurement. Il est important que les élus communautaires aient connaissance de ce que faisaient les Escales auparavant avant de prendre ces décisions. Il faut également connaître l'indice de révision de prix sur la DSP pour suivre l'évolution.

Gérald Chabaud

Cela représente 1 %.

Antoine Bouvet

Cela représente donc 6 000 à 7 000 € d'augmentation par an sur la durée de la délégation. Ce ne sont pas des évolutions de DSP majeures. Il convient donc de relativiser, par rapport à d'autres décisions qui peuvent être prises.

Jean-Jacques Lumeau

Il y a une confusion entre le nom du festival et le nom de l'association. L'association chapeau s'appelle Les Escales et l'association des Escales gère à la fois le VIP et le festival Les Escales.

Sylvie Cauchie

Pour terminer par une note positive, il faut saluer l'orientation prise pour le VIP, qui jusqu'alors, n'était pas présent dans les autres communes de la CARENE. Or l'école de Besné va travailler avec le VIP, qui a également été très présent avec Folk en scènes. Auparavant, les autres communes ne savaient pas trop ce qui se passait au VIP.

Le Président

Il convient de remercier le directeur des Escales pour cette présentation.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est proposé de porter à la connaissance des membres du Bureau quelques éléments d'information.

La signature de la convention « centre-ville de demain et projets structurants » avec la Caisse des dépôts et consignations et la Ville de Saint-Nazaire aura lieu le 7 novembre après-midi. Cette convention lie la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire avec la CDC pour une durée de quatre ans. Cette délibération sur l'engagement des collectivités de l'agglomération sur ces sujets de politique majeurs a été adoptée par le Conseil communautaire le 27 septembre 2016. Il s'agit d'une reconnaissance et de lignes de crédit ouverts dans des conditions particulièrement bonnes. Ce soir, à partir de 19 h, aura lieu une réunion avec les commerçants concernant le centre-ville de Saint-Nazaire, dont l'aboutissement est la signature de cette convention avec la CDC.

Par ailleurs, le Forum 500 sera inauguré le 18 novembre à l'hippodrome de Pornichet. Jean-Claude Pelleteur et moi-même avons participé à une conférence de presse du Centre des jeunes dirigeants, qui a une démarche extrêmement intéressante, avec une manifestation intitulée $1 + 1 = 3$, qui prône que le rassemblement est plus fort que les individualités. Il s'agit d'un service de bonnes idées et d'innovations, pionnier de la transition. Il se conclura le 31 mars 2017, avec plus de 2 000 personnes réunies au sein de la Soucoupe de Saint-Nazaire. Ce sera le plus grand rassemblement jamais réalisé autour de cette intelligence collective.

Enfin, le 30 novembre, à 10 h, aura lieu la visite inaugurale de la manifestation habituelle Place ô gestes, qui est toujours un temps fort intéressant. Les élus de la CARENE y sont conviés.

II – Délibérations

Le Président

Il convient d'excuser Pascale Hameau. Elle a des problèmes de mobilité importante. Elle n'assistera donc pas aux réunions de la CARENE avant le mois de janvier 2017. Les membres du Bureau communautaire sont invités à l'excuser de façon automatique lorsqu'ils sont témoins de son absence.

Délibération n°1 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Foncier agricole – Territoire de la commune de Donges – Acquisition de la parcelle YH 8 après exercice du droit de préemption de la SAFER – Approbation

Alain Michelot

Les délibérations 1 à 6 portent sur le plan d'action foncière et sont présentées conjointement.

À la suite d'une DIA agricole, les agriculteurs de Donges ont demandé l'intervention de la SAFER, avec le soutien de la CARENE. Le bien a été préempté et la SAFER procède à la rétrocession de celui-ci. La CARENE est candidate à l'acquisition, comme prévu dans la demande de préemption. Il s'agit d'une parcelle de 2,3 ha, située dans un secteur d'agriculture pérenne, qui était menacée par un usage de loisirs.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Sentier côtier – Acquisition d'un terrain auprès du diocèse – Délibération modificative – Approbation

Alain Michelot

Cette délibération modificative porte sur la correction d'un numéro de parcelle à acquérir auprès du diocèse pour la réalisation du sentier côtier. Le géomètre avait procédé à une division sans en informer le notaire. Il convient de régulariser les éléments de la délibération initiale pour finaliser la vente.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Rénovation de la gare – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Acquisition d'un terrain auprès de SNCF Réseau – Approbation

Alain Michelot

Dans le cadre du projet de la gare, la CARENE a négocié auprès de SNCF Réseau, ex-RFF, l'achat d'une bande de terrain sur le domaine ferroviaire pour améliorer le profil de la rue Henri-Matisse et permettre une meilleure liaison avec le quartier de Prézégat.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Projet foncier îlot Graineterie – Territoire de la commune de La Chapelle-des-Marais – Acquisition de la parcelle AE n° 203 – Approbation

Alain Michelot

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Graineterie, un accord a été trouvé avec le propriétaire d'une maison d'habitation pour en faire l'acquisition. Il est rappelé que l'îlot Graineterie fera l'objet d'une subvention par le Fonds de soutien à l'investissement public, dont la CARENE a pu bénéficier au travers de deux projets de renouvellement urbain.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Projet d'extension de la ZA de la Harrois – Territoire de la commune de Besné – Cession des parcelles ZB n° 92, 93, 94, 95, 96, 175, 177 et 179 à la Sonadev Territoires publics – Approbation

Alain Michelot

Dans le cadre de la ZAC de la Harrois, à Besné, il est proposé de céder au concessionnaire de la ZAC, la Sonadev, les terrains issus du portage foncier de la CARENE. Le prix de rétrocession correspond au montant du portage, c'est-à-dire le prix d'achat initial des terrains, complété des frais de notaire. La totalité des terrains a été maîtrisée par voie amiable. Le prix est légèrement supérieur à l'estimation des Domaines, puisqu'il correspond au coût du portage et non pas au seul prix de 2 €/m².

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – ZAC des Six Croix 2 – Territoire de la commune de Donges – Cession des parcelles à la SPL Sonadev Territoires publics – Approbation

Alain Michelot

Dans le cadre de la ZAC des Six Croix 2, à Donges, il est proposé de céder au concessionnaire de la ZAC, la Sonadev, les terrains issus du portage foncier de la CARENE. Ces terrains ont été acquis par voie amiable. Le prix de rétrocession correspond au montant du portage, c'est-à-dire le prix d'achat initial des terrains, complété des frais de notaire et des frais engagés pour les travaux de démolition. Ce prix est également légèrement supérieur à l'estimation des Domaines, puisque les terrains non bâtis ont été estimés comme tels, alors que nous les rétrocédons au prix du portage. La Sonadev devra procéder à la démolition des deux biens ayant été conservés.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Comptes rendus annuels d'activités (CRAC) 2015 pour les zones concédées à la SEM Sonadev et SPL Sonadev Territoires publics – ZAC centre bourg (Saint-André-des-Eaux) – Délibération modificative

Éric Provost

Cette délibération fait suite à la remarque, justifiée, du Maire de Saint-André-des-Eaux, relative à la délibération du 20 septembre 2016 portant sur le CRAC. Il s'agit d'une correction de pure forme, liée à un problème de copié-collé sur le texte de la délibération. La délibération modificative reprend donc les bons développements, qui correspondent bien au CRAC de 2015. Une question de date était posée.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Centre-Bourg » à Saint-André-des-Eaux – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 1 au traité de concession avec la SPL Sonadev Territoires publics

Éric Provost

Les délibérations 8 à 15 complètent les CRAC qui ont été approuvés lors de la réunion de Bureau du 20 septembre 2016 et sont présentées conjointement. Il s'agit des avenants aux traités de concession qui transcrivent juridiquement, administrativement et financièrement les orientations proposées par les concessionnaires, notamment en termes de prolongation de durée, de stratégie commerciale ou encore, de participation d'équilibre.

Il est proposé d'approuver ces délibérations en bloc, considérant que leurs objets ont été détaillés au moment de l'approbation des CRAC. Les avenants de concession sont ceux des ZAC de Saint-André-des-Eaux du Centre-bourg, des Écotais et des Pédras, avec LAD SELA, de Saint-Malo-de-Guersac (La Gagnerie du Boucha, avec la Sonadev), de Saint-Nazaire (Le Plessis, avec Silène), de Besné (Les Hameaux du parc, avec la Sonadev), de Pornichet (Pornichet Atlantique, avec LAD SELA), et de Montoir-de-Bretagne (La Providence, avec LAD SELA).

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Écotais 2 à Saint-André-des-Eaux – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 6 au traité de concession avec Loire-Atlantique Développement (LAD) – SELA

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Pédras » à Saint-André-des-Eaux – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 13 au traité de concession avec Loire-Atlantique Développement (LAD) – SELA

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « La Gagnerie du Boucha » à Saint-Malo-de-Guersac – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2 au traité de concession avec la SEM Sonadev

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Le Plessis » à Saint-Nazaire – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2 au traité de concession avec Silène

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Hameaux du Parc » à Besné – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 4 au traité de concession conclu avec la SEM Sonadev

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Pornichet Atlantique » à Pornichet – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 3 au traité de concession avec Loire-Atlantique Développement (LAD) – SELA

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) « La Providence » à Montoir-de-Bretagne – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 1 au traité de concession avec Loire-Atlantique Développement (LAD)

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement à la délibération n° 8.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Parc d'activités de « Pornichet Atlantique » – Territoire de la commune de Pornichet – Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté – Approbation

Éric Provost

Les délibérations 16 à 18 sont des délibérations de fond qui portent sur le parc d'activités de Pornichet Atlantique, avec trois délibérations différentes.

La délibération n° 16 est relative au bilan de concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté, pour approbation.

Par délibération en date du 9 juin 2015, le Bureau communautaire a décidé d'engager la procédure de modification du dossier de création de la ZAC de Pornichet Atlantique avec pour principal objectif d'autoriser la construction de logements dans les tranches 3 et 4, alors qu'à l'origine, cette ZAC était exclusivement dédiée à l'activité économique. Par cette même délibération, la CARENE a fixé les objectifs poursuivis par le projet et défini les modalités de la concertation réglementaire qu'une telle modification impose.

La concertation réglementaire a ainsi eu lieu de la fin janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2016 sous diverses formes : tenue de deux réunions publiques, exposition en mairie pendant toute la période, mise à disposition d'un projet de dossier modificatif de ZAC, d'un dossier de concertation, et mise à disposition d'un registre de concertation qui a permis de recueillir les avis et remarques du public.

Cette délibération tire donc le bilan de la concertation en retraçant ses différentes étapes, en formulant les éléments de réponse au public. Ce bilan porte notamment sur l'ensemble des éléments ayant concouru à l'information du public et la liste des remarques et avis qui ont été inscrits sur le registre de concertation ainsi que sur les réponses, explications et informations que la CARENE apporte à ces avis. Elle est accompagnée d'un rapport détaillé ainsi que d'un dossier d'annexes qui reprend l'exhaustivité des pièces justifiant cette démarche de concertation.

Globalement, cette concertation aura permis d'explicitier les points de vigilance et les attentes de la population permettant de poursuivre le projet de modification. Les principales modifications portent sur trois axes :

- la perte d'un environnement mitoyen non bâti, considéré comme plus valorisant et source de tranquillité, avec la demande d'abandonner purement et simplement toute urbanisation de ce secteur ;
- la crainte d'un risque d'inondation du fait d'une augmentation de l'imperméabilisation des sols. En corollaire de l'aspect hydraulique, certains contributeurs émettent une inquiétude quant à la préservation des espèces protégées présentes sur le site, ce qui est tout à fait d'actualité... ;
- des jugements d'opportunité sur les formes urbaines, des présupposés sur l'inconfort résidentiel qui résulterait de cette opération pour les futurs résidents.

Il convient de noter un nombre important de remarques diverses manifestement hors sujet.

Les documents qui accompagnent cette délibération apportent les réponses et les explications détaillées à toutes les observations qui ont pu être émises lors de la concertation. Aussi est-il demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté dénommée ZAC Pornichet Atlantique sur le territoire de la commune de Pornichet, annexé à la présente délibération, et d'approuver les modalités de communication du bilan de la concertation.

Cette présentation assez détaillée s'explique par le fait qu'il s'agit de délibérations qui sont très étudiées par un certain nombre d'habitants de la ville de Pornichet.

Jean-Claude Pelleteur

Il faut faire le lien avec le recours qui a été lancé.

Michelle Burnet

Le recours qui a été lancé porte sur le PLU et la modification n°5. En l'espèce, cette délibération ne porte pas du tout sur l'objet du recours actuel, mais cette opération fera l'objet d'une procédure de modification n° 6, et à l'occasion de cette modification, il est probable qu'il y aura un recours. On peut s'attendre à ce que cette procédure, qui est beaucoup plus formalisée et qui va requérir une enquête publique, remobilise la population, et l'aboutissement de cette procédure avec une délibération d'approbation sera sans doute contesté par les riverains.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°17 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Parc d'activités de « Pornichet Atlantique » – Territoire de la commune de Pornichet – Approbation du bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact dans le cadre du projet de modification de zone d'aménagement concerté

Éric Provost

Cette délibération porte sur le deuxième étage de la « fusée ». En complément de la concertation complémentaire dont le bilan vient d'être tiré, la création ou la modification d'une ZAC doit être précédée d'une étude d'impact. Celle-ci doit faire l'objet d'une mise à disposition publique, encadrée par un processus dont le bilan doit être tiré par délibération.

L'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, accompagnés d'un registre permettant au public de donner son avis, ont été mis à disposition en mairie de Pornichet du 1^{er} au 30 juin 2016. Les mesures de publicité et d'information du public sont retracées dans le rapport de bilan qui accompagne la présente délibération.

Quatre remarques ont été formulées par le public dans le registre. Elles ne portent pas sur une opposition forte au projet, mais correspondent à des points de vigilance principalement tournés vers des questions d'imperméabilisation –risque d'inondations et de réduction du nombre de logements avec maintien des espaces verts existants. Le document « étude d'impact », objet de la mise à disposition, est explicitement peu évoqué par le public.

Les expressions, tant sur le plan de leur quantité que sur leur contenu, ne sont pas de nature à remettre en cause le projet dans son principe.

Le présent bilan qui clôture la mise à disposition de l'étude d'impact est composé d'un rapport complet accompagné d'annexes, ainsi que du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale.

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact relative au projet de modification de la ZAC dite de « Pornichet Atlantique », d'approuver la mise à disposition du bilan et de prendre acte que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Parc d'activités de Pornichet Atlantique – Territoire de la commune de Pornichet – Modification de la zone aménagement concerté – Approbation de la modification du dossier de création de ZAC

Éric Provost

Après avoir tiré le bilan de la concertation et le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact, les éléments sont réunis pour procéder à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté dite de « Pornichet Atlantique ».

La zone d'aménagement concerté de Pornichet Atlantique, créée le 14 septembre 2000 par délibération du Conseil municipal de la commune de Pornichet devait initialement permettre la réalisation de constructions à usage d'activités et de services. Par délibération du 16 décembre 2003 du Conseil communautaire, la CARENE a déclaré cette ZAC d'intérêt communautaire, lui permettant de se substituer à la commune de Pornichet dans ses droits et obligations à compter du 1^{er} janvier 2004. Depuis cette intégration communautaire, le parc d'activités a poursuivi son développement lui permettant d'accueillir une quarantaine d'entreprises au sein de la tranche 1 de l'opération, qui arrive aujourd'hui à son terme.

Près de quinze années après son engagement, l'opération de Pornichet Atlantique doit s'intégrer dans un nouvel environnement, lié notamment à une évolution du contexte économique, à l'évolution du projet urbain de la commune et à l'émergence de nouveaux besoins en logements, qui implique de modifier le projet initialement défini dans les dossiers de création et de réalisation de la ZAC. Cette modification concerne le programme des constructions des tranches 3 et 4 et le programme des équipements publics. Elle vise aussi à adapter très légèrement le périmètre de l'opération.

Par ailleurs, à l'occasion de ce projet et de cette nouvelle orientation résidentielle sur ces tranches 3 et 4, il est apporté une nouvelle orientation d'aménagement sur le boulevard anciennement RD 92, en lien avec la commune de Pornichet, qui souhaite aménager et qualifier son entrée de ville.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment, son article R 311-2, et considérant le dossier de modification du dossier de création de la ZAC, il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le dossier de modification du

dossier de création de la zone d'aménagement concerté dénommée ZAC de Pornichet Atlantique à vocation mixte économique et d'habitat sur le territoire de la commune de Pornichet.

Jean-Claude Pelleteur

Je félicite la CARENE pour ce travail remarquable et ces délibérations.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Habitat – Financement de logement social – Réhabilitation – Résidence Saint-Marc – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène

Jérôme Dholland

Les délibérations 19 et 20 sont assez similaires et concernent des requalifications de résidence, la première à Saint-Marc et la deuxième, à Heinlex.

Le Conseil communautaire a pris une délibération en 2012 concernant le soutien à la requalification du parc locatif social le plus ancien, notamment celui issu de la période de la reconstruction.

Le premier projet porte sur une résidence de 1958, à Saint-Marc. 24 logements locatifs sociaux sont proposés à la requalification. Cette résidence avait fait l'objet d'une première réhabilitation en 1990. L'opération engendrera une hausse des loyers estimée à environ 12 %. Le coût total de l'opération est de près de 967 000 €. La CARENE, en tant que financeur, est appelée à financer à 7,5 % de l'assiette subventionnable, soit 58 318 €.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Habitat – Financement de logement social – Réhabilitation – Résidence Heinlex – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène

Jérôme Dholland

Pour cette opération, une subvention est demandée par le bailleur intercommunal de la CARENE, Silène. La résidence date de 1966 et comprend 45 logements. Cette opération engendrera également une hausse significative des loyers, en l'occurrence, de 50 %, mais les loyers resteront bien en dessous du plafond de l'APL. Le coût total de l'opération est de 1,616 M€. La CARENE est appelée à financer à hauteur de 101 000 €, qui correspondent à 7,5 % de l'assiette subventionnable, calculée sur une base au logement.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Habitat – Réaménagement de la dette – Garantie d'emprunt contracté par Atlantique Habitations auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

La garantie d'emprunt visée par cette délibération ne correspond pas à une opération en particulier, mais à un réaménagement des prêts du bailleur Atlantique Habitations auprès de la Caisse des dépôts.

Il est demandé au Bureau communautaire de valider le réaménagement de ces prêts et la garantie d'emprunt qui en découle pour la CARENE.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22 – Commission Habitat – Application du dispositif en faveur de l'accès sociale à la propriété – Distribution du prêt à taux zéro CARENE – Année 2017 – Approbation et autorisation de signer les conventions avec les établissements bancaires

Alain Manara

Chaque année, la CARENE doit signer des conventions avec les établissements bancaires partenaires pour distribuer ses prêts à taux zéro, dont la CARENE prend en charge les intérêts. Quatre banques distribuent le PTZ : le Crédit agricole, le Crédit mutuel, le CIC et le Crédit foncier. La distribution du prêt à taux zéro de la CARENE est encadrée par une convention annuelle établie avec chaque établissement bancaire.

Les montants des prêts accordés sont fonction de la composition de la famille. Ils sont différents selon que l'on est célibataire, en couple ou que l'on est une famille avec des enfants.

Les montants des prêts sont identiques pour chaque banque. En revanche, les bonifications des intérêts versés aux banques par la CARENE sont variables.

Cette convention est établie jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour mémoire, en 2014 et 2015, la CARENE a alloué environ 50 prêts à taux zéro chaque année. 78 dossiers ont déjà été déposés ou accordés en 2016. Cette année a donc bien été une année de reprise, et l'objectif des cent prêts octroyés sur l'année pourrait être atteint.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23 – Commission Habitat – Logement social d'intérêt communautaire – Modification de la programmation prévisionnelle 2016 logements sociaux neufs – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération concerne la programmation prévisionnelle qui avait été présentée préalablement en mars 2016 au Bureau communautaire. Elle avait identifié initialement 487 logements locatifs sociaux neufs pour 2016. Un certain nombre de modifications sont intervenues depuis. Deux opérations initialement prévues pour 2017 vont également pouvoir être financées dès cette année, respectivement à Pornichet et à Saint-André-des-Eaux. Parallèlement, plusieurs opérations vont être décalées en financement a priori en 2017. Les reports d'opération sont expliqués soit par des ajustements opérationnels, soit par des problématiques foncières, soit par des recours.

Aujourd'hui, globalement, sur la programmation modifiée qui est proposée, 347 logements devraient être financés, dont 38 % dans la ville centre, Saint-Nazaire, et 62 % dans les communes de Donges, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim et Trignac. Le nombre est un peu inférieur à l'objectif des 350 logements du PLH. C'est une illustration de la difficulté à programmer en début d'année et un encouragement à programmer un peu plus largement que l'objectif de 350 logements pour s'en rapprocher au fil des aléas. Cela illustre également le fait que chaque commune doit anticiper une programmation pluriannuelle pour maintenir les engagements de production du PLH, sinon, ils risquent d'être difficiles à tenir dans la durée.

Il est demandé au Bureau communautaire d'approuver cette modification de la programmation de logements sociaux neufs pour 2016.

Sur l'ensemble des opérations, il faut travailler en fil tendu avec les services de la CARENE pour pouvoir anticiper ce genre de modifications et ainsi, mieux gérer au fil de l'eau et assurer une vision intercommunale qui soit bonne. Si l'on

ne peut gérer cela au fil de l'eau, on repousse sur la fin de l'année, et il faut être conscients que les services de l'État reprocheront à la CARENE de faire des programmations mais de tout gérer dans les deux derniers mois. Il faut donc travailler au mieux avec les services de la CARENE, bien que ce ne soit pas facile.

Jean-Claude Pelleteur

L'État n'a qu'à agir un peu plus vite sur les recours. Gagner des délais sur les recours permettrait de gagner du temps.

Le Président

Combien y a-t-il de recours sur l'ensemble de la production de logement social de la CARENE ?

Jean-Claude Pelleteur

Il ne s'agit pas de recours sur le logement social.

Le Président

Ce sont des programmes d'habitat avec des VEFA ?

Jean-Claude Pelleteur

Oui. Ce sont des recours sur des programmes futurs.

Le Président

Jérôme Dholland a raison de dire qu'il est hors de question que les services de la CARENE ne soient là que pour compter les bâtons devant le fait accompli, au dernier moment, alors que les dix maires des communes savent venir chercher les financements de cette politique d'habitat et de la co-solidarité sur la mise en œuvre du PLH de la CARENE. Il ne s'agit pas de dire que les maires sont sous la tutelle de quoi que ce soit, mais les communes membres de la CARENE se sont assignées collectivement des objectifs. Il est normal qu'un maire dise qu'il rencontre des difficultés sur un point ou avec un bailleur et que l'on mette tout de suite dans la boucle le service de l'habitat. La vigilance collective est aussi nécessaire pour éviter que la CARENE se retrouve un jour convoquée par les services de l'État parce qu'elle ne respecterait pas sa production du logement maîtrisé. La conséquence est claire : d'une part, je ne cautionnerais pas, et je m'exprimerais publiquement, si la CARENE n'était pas à la hauteur des enjeux des objectifs assignés et en tout cas, de respect de la loi sur le logement social. D'autre part, cela se traduirait clairement par la perte de financements et dès lors, la collectivité et les maires devraient alors expliquer à leurs administrés que nous perdons des financements parce que nous n'avons pas su gérer les dossiers. Il faut en tout cas les partager collectivement, ensemble. Je ne cible personne. Il arrive que l'on ait des difficultés. Un recours est un recours.

Il serait souhaitable, et cette demande s'adresse à Antoine et à Alain, que l'on identifie les opérations de logement social qui sont attaquées – ce sont en effet souvent des opérations en VEFA –, pour permettre d'avoir cette lisibilité sur le temps des recours. Personne n'est responsable de ces recours, bien sûr. Il faut être clair : il y a des recours sur les productions de logement un peu partout. En tout cas, personne n'en est à l'abri. La CARENE est comptable du logement social de son PLH et il faudrait que les DGS puissent indiquer le nombre de recours qui existent dans leur commune et le nombre de logements que cela représente. Il faut aussi communiquer sur cette question, parce qu'il y a eu une annonce gouvernementale, qui était certes une avancée, mais elle ne se traduit pas beaucoup dans les faits. Il y a toujours autant de recours et ils sont toujours aussi longs.

Sylvie Cauchie

Il est certain qu'il y a des recours, mais il faut aussi vraiment anticiper les opérations. Même si elles sont à un objectif de trois ou quatre ans, il faut du temps pour aboutir ne serait-ce qu'à un dépôt de permis. On l'a vu avec la dernière opération d'Espace Domicile. Il faut se donner plus de temps et démarrer les projets très tôt, si l'on dispose des moyens humains pour le faire.

Le Président

Entre le moment où l'on prend la décision, où l'on prend la première délibération, et le moment où l'on livre les clés, il faut compter six ans.

Sylvie Cauchie

C'est la raison pour laquelle il faut travailler en amont.

Antoine Bouvet

C'est d'autant plus vrai qu'au-delà des recours, il y a aussi un certain nombre d'opérations qui sont difficiles à sortir parce qu'elles sont en zone humide. Il y a donc probablement des délais qui s'allongent. Ce qui est vrai pour les zones d'habitat l'est d'ailleurs aussi pour les zones d'activités. C'est ce qui se passe actuellement pour la ZAC des Six Croix 2. Il y a à la fois le risque de contentieux et les aspects réglementaires.

Le Président

La CARENE a adopté un PLH à l'unanimité. Tous ceux qui l'ont voté sont donc co-responsables de ce PLH. Bien sûr, il peut y avoir des projets en difficulté pour différentes raisons : un site archéologique, une zone humide ou un recours. Mais plus le service qui est garant de la mise en œuvre du PLH est informé en amont, plus tôt il peut tirer le signal d'alarme collectivement pour avertir qu'il faut sortir des roues de secours, dès lors qu'il s'agit d'une vraie difficulté et qu'elle est sincère, pour faire partir une production de logements autre part. L'enjeu est là. Mais si le service est prévenu au dernier moment et que la situation n'a pas été communiquée, non pas dans une volonté de cacher quelque chose mais parce qu'elle n'est pas exprimée, le temps perdu ne peut pas être rattrapé. Il faut se mettre en garde collectivement du risque politique et financier que cela représente.

Jean-Claude Pelleteur

Les contacts ne sont-ils pas bons ?

Alain Bette

Ils sont bons mais il est vrai que parfois, les services attendent que ce soit vraiment le point dur pour informer la CARENE qu'ils ont vraiment un problème. Les services de la CARENE sont aussi là pour donner un coup de main, mais il faudrait un peu plus d'anticipation. Dans les services municipaux, on pense parfois que la CARENE n'est là que pour instruire les dossiers et financer, mais pas que les services de la CARENE peuvent aussi aider en amont. Peut-être est-ce le service de la CARENE qui n'a pas assez fait passer ce message, mais plus il est en amont avec les services municipaux, plus il y a de chances de résoudre collectivement le problème.

Le Président

La commande très claire que j'adresse est d'interpeller l'ensemble des communes pour leur demander l'état des situations, et s'il y a une opération en difficulté, de trouver collectivement une solution. Dans le courrier qui sera envoyé

aux DGS, il faut rappeler que les services de la CARENE sont au service des communes et de ce PLH et pas simplement des financeurs.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Grands services publics – Eau – Construction de 56 km de canalisation d'adduction d'eau potable et équipements annexes entre Vigneux-de-Bretagne et La Baule – Cession de fourreaux – Approbation et autorisation de signer la convention avec le Département de Loire-Atlantique

François Chéneau

La CARENE réalise et finance les ouvrages d'infrastructures passives, les fourreaux et chambres de tirage en parallèle des canalisations et de renforcement des sécurisations de l'alimentation en eau potable du nord-ouest de Loire-Atlantique, dans la bande de servitude de trois mètres de large. Le Département, pilote du schéma directeur territorial d'aménagement numérique et également en charge du déploiement du très haut débit dans les zones d'investissement public du Département, souhaite devenir propriétaire des infrastructures passives. Aussi est-il proposé au Bureau communautaire d'approuver le transfert au Département de la propriété de trois des quatre fourreaux et de l'ensemble des chambres de tirage construites dans le cadre du projet de canalisations. Le prix de cession est fixé à 700 000 €. Il est demandé d'approuver la convention et sa signature par le Président.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Grands Services publics – Assainissement – Accord-cadre relatif à la réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux usées – Approbation et attribution du marché n° 6S28

Martin Arnout

Ce marché regroupe cinq lots. La remise des propositions était pour le 6 septembre 2016 et la commission d'appels d'offres les a examinés le 6 octobre. Les cinq lots ont été attribués pour un total estimatif d'environ 1,7 M€ par an. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

Il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 : DLE / S3A,
- lot n° 2 : S3A / SBTP / Presqu'île Environnement / DLE Ouest,
- lot n° 3 : Brémaud Epur / APEI,
- lot n° 4 : HDEO,
- lot n° 5 : ATEC.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser la signature de cet accord-cadre pour ce marché.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Finances – Finances – Opération « Clos Mignon » – Territoire de la commune de Donges – Convention d'avances remboursables – Approbation et autorisation de signer la convention avec la SPL Sonadev Territoires publics

Marie-Anne Halgand

Par délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016, la CARENE a approuvé la création d'une opération d'aménagement dénommée « Clos Mignon » sur le territoire de la commune de Donges. La SPL Sonadev Territoires Publics a sollicité la CARENE dans ce sens pour la concession du Clos Mignon sur le territoire de la commune de Donges pour assurer le financement temporaire des opérations d'aménagement.

Il est proposé d'établir le montant plafond de cette avance à 850 000 €. Les avances remboursables ne peuvent être assimilées à des lignes de trésorerie dont les remboursements généreraient de nouveaux droits d'appel.

Le versement de cette avance interviendrait sur demande de la SPL Sonadev au fur et à mesure des besoins réels de trésorerie mis en évidence par le compte rendu financier annuel à la collectivité. Pour faciliter la gestion de trésorerie de la CARENE, la SPL présentera, à titre indicatif, un échéancier des demandes d'avance.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la convention.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Finances – Finances – Produits irrécouvrables au titre de l'exercice 2016 présentés par M. le Trésorier communautaire – Approbation

Marie-Anne Halgand

Les sommes irrécouvrables sont de 49 021,69 € pour le budget annexe de l'eau, 46 692,16 € pour le budget annexe de l'assainissement, 397,86 € pour le budget annexe du SPANC, 1 288,87 € pour celui du traitement des déchets et 955,76 € pour celui des transports et déplacements. Il s'agit de factures qui ne sont pas payées.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Marie-Anne Halgand

Au sujet des finances, il faudrait que les communes qui ne l'ont pas encore fait rendent le questionnaire sur les zones d'activités économiques qui sont transférées à la CARENE, parce que les services en ont besoin pour présenter le résultat au groupe technique finances, qui va se pencher sur les transferts de charges. Les maires sont invités à se joindre à ce groupe technique lorsque le questionnaire sera présenté, parce que le premier dossier qui sera passé en tant que transfert de charges est celui des zones d'activités. Le groupe préparera le travail pour que la CLECT établisse son rapport.

Bernard Audric

Le sujet des zones d'activités et des questionnaires qui ne revenaient pas a été évoqué lors d'une réunion récente avec les responsables des services techniques. Ceux-ci ont fait part de leur difficulté à répondre à ce questionnaire parce qu'il est découpé en différents articles : coûts des trottoirs, coût de la voirie, etc., et sur plusieurs années. Ils n'ont pas la comptabilité analytique qui leur permettrait de répondre à toutes les cases. Ils ont donc été invités à répondre aux questions auxquelles ils pouvaient répondre, parce que de toute façon, s'ils n'ont pas les éléments, ils ne pourront pas les inventer. Ils doivent donc renvoyer les questionnaires, même incomplets, mais rapidement.

Antoine Bouvet

S'ils ne peuvent pas donner les informations finement, il leur est demandé de regrouper par gros postes et de traduire ce que cela représente en termes de charges pour les communes, aujourd'hui.

Marie-Anne Halgand

Mais les collectivités disposent des factures des entreprises extérieures et les factures de la régie. Il y a tout de même des traces de travaux dans chaque collectivité.

Bernard Audric

C'est le découpage qui a été mis en place dans le questionnaire qui pose problème aux services techniques. Il y a les coûts des trottoirs en réfection et en investissements, et de la même façon, les coûts de voirie, les coûts d'espaces verts. Ce découpage pose apparemment des difficultés.

Marie-Anne Halgand

Si le découpage pose des difficultés, les services n'ont qu'à donner le coût global. Mais il faut donner des éléments chiffrés.

Délibération n° 28 – Commission Finances – Commande publique – Boulevard des Apprentis – Zone industrielle et portuaire (ZIP) – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Lancement de la procédure de mise en concurrence et autorisation de signer les marchés publics de travaux

Martin Arnout

Il s'agit du projet du boulevard des Apprentis. Au total, ce sont 15 M€, dont 8,86 M€ de coût de travaux hors taxes.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Commission Finances – Commande publique – Travaux divers sur le patrimoine immobilier – Lancement de la procédure de concurrence en groupement de commandes – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire et de signer les marchés publics de travaux

Martin Arnout

Il s'agit du premier groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE pour un certain nombre d'opérations liées au patrimoine de la Ville et de la CARENE, pour des travaux à réaliser du sol ou plafond. Jusqu'à présent, la Ville avait ce marché et il est aujourd'hui proposé de faire un groupement de commandes avec la CARENE, La Ville sera coordinateur de ce marché, si le Bureau est d'accord.

Le groupement de commandes porte sur quatorze lots, détaillés dans la délibération. Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, soit quatre ans au total, comme pour la précédente délibération.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 30 – Commission Personnel – Personnel – Voirie d'intérêt communautaire – Mise à disposition du bureau d'études de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signer la convention de mise à disposition avec la Ville de Saint-Nazaire

Sylvie Cauchie

La CARENE est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire et fait appel à ce titre à des bureaux d'études.

Il apparaît aujourd'hui utile, afin d'optimiser le fonctionnement des services et dans un souci de bonne gestion, de mettre à disposition de la CARENE, le service du bureau d'études d'aménagement urbain et le service administratif de la direction « ville durable » de la Ville de Saint-Nazaire, conformément à l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette mise à disposition pourra ainsi être actionnée dans les meilleurs délais et a fait l'objet d'un avis du comité technique de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, est invité à approuver la convention mettant à disposition de la CARENE le bureau d'études de la Ville de Saint-Nazaire et son service administratif et à autoriser le Président à signer cette convention.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

III – COMMUNICATIONS

Éric Provost

François Chéneau et moi-même étions au conseil de développement du Grand Port en tant que suppléants, puisque Michèle Lemaître n'était pas disponible. Une critique assez virulente a été formulée par les représentants des organisations syndicales du Grand Port, dans le cadre du conseil de développement, suite à la présentation des travaux de dévoiement du boulevard, sur deux motifs principaux, le premier contestant le bien-fondé de l'opération, considérant que le calendrier est beaucoup trop rapide et qu'il ne traite qu'une partie de la question, puisqu'il s'agit pour eux de relier le boulevard des Apprentis avec la zone portuaire de Montoir et qu'il y a un goulot d'étranglement au niveau du pont du Brivet qui n'est pas traité. C'est leur première remarque de fond sur le projet. La deuxième porte sur le calendrier et sur le « bazar » que cela pourrait générer à l'échelle du fonctionnement du port, des chantiers... Faut-il entamer un processus de concertation ? Les syndicats sont assez remontés sur l'opération et sur la manière dont elle sera conduite.

Je n'ai pas réagi parce que ce projet a été validé par les instances du Port et par les instances communautaires, puisqu'il est voté. Pour ma part, sur la question du fonctionnement des travaux, dans la mesure où l'on retient un autre tracé, la circulation sera maintenue et je ne vois pas pourquoi il y aurait des perturbations majeures. S'agissant du pont du Brivet et de la connexion entre la zone industrialo-portuaire et la plateforme de Montoir-de-Bretagne, le pont constitue certes un goulot d'étranglement, mais les choses ont été phasées, avec raison, et il conviendra ensuite d'observer comment évolue la situation entre l'utilisation du pont du Brivet, une utilisation maritime pour les transferts de colis, voire des aménagements de vasières qui pourraient être faits. Il serait plus judicieux d'intervenir sur des travaux que nous maîtrisons et dont nous savons qu'elles seront efficaces à court terme pour STX plutôt que d'attendre je ne sais quel scénario. En tout cas, nous devons être vigilants sur la conduite du chantier et sur la manière dont nous communiquons au sujet de la réalisation de l'opération.

François Chéneau

Éric Provost a dit l'essentiel. La critique était très virulente, parce qu'il a été dit que le boulevard des Apprentis n'était pas un projet portuaire, mais un projet industriel dans l'intérêt de STX, qu'il n'y avait pas de logique à ces envois XXL qui allaient aboutir à un pont qui n'avait pas le gabarit. Il y a eu une remise en compte de l'utilisation des deniers publics dans l'intérêt d'une entreprise privée – d'une certaine façon, c'est ce que cela signifiait – et pour étendre le portique. La question était celle-ci : qui cela arrange-t-il ? Il n'y en a qu'un à qui cela profite et par conséquent, tout l'argent investi dans cette opération est pour STX.

Le deuxième point était une alerte forte sur les travaux et les gênes qu'ils allaient occasionner. Ce n'était pas menaçant, mais c'était une façon de dire qu'une vigilance extrême serait portée sur la façon dont cela allait se passer et que nous avions intérêt à bien travailler.

Il n'y a pas eu de réponse. Éric étant de Saint-Nazaire, si quelqu'un avait dû intervenir, c'était lui. Pour ma part, je n'ai pas rebondi, mais personne n'est intervenu parce que M. Chalus n'était pas là.

Éric Provost

Cela a été traité dans les instances portuaires, dans le cadre du directoire.

Jean-Claude Pelleteur

Je voudrais aborder trois sujets. J'étais hier à la présentation du projet de schéma régional de développement du tourisme, à la Région. Il faut tirer le fil, mais il y a des choses intéressantes. Compte tenu de ma position, je suivrai cela de près, mais il faudra voir aussi comment nous procédons au niveau de la CARENE. Il y a des choses qui nous intéressent forcément. Il y a l'international, le développement du vélo, le nautisme, les ports, beaucoup de choses qui sont intéressantes pour la CARENE.

Par ailleurs, j'étais ce matin à Technocampus. Il faudra être attentifs, parce qu'une vraie question est posée, que j'approuve : il faut clarifier ce que doit être Technocampus et ce que doit être l'IRT Jules-Verne. Cette question se pose, cette année. Il n'y a manifestement pas de mauvaises intentions, mais c'est à suivre de près. La présidente a réaffirmé l'importance du CIRV. Il n'y a donc pas de souci de côté-là, mais la CARENE va être sollicitée et il convient donc d'être attentifs à cet égard.

Le dernier point est un point de vigilance. La semaine prochaine, je crois comprendre que vous allez parler du PLUi en réunion de vice-présidents. Je ne pourrai y assister, parce que je serai à la CDAC pour le centre Leclerc. J'ai eu un point d'alerte sur le PLUi de la part de mes services et de mon élu. Nous allons très vite parce que nous sommes contraints. En termes de méthode, ils me disent que lorsqu'ils arrivent aux réunions, ils n'ont pas été informés de l'ordre du jour, qu'ils ne savent pas ce qui va s'y traiter et qu'en cours de réunion, on leur demande leur avis. Les gens sont inquiets parce que c'est très important.

Michelle Burnet

Cette question a été réglée.

Jean-Claude Pelleteur

Il faut aussi faire attention aux termes employés, parce que nous serons face à la population. Dans un document, j'ai vu des termes que nous ne pourrions pas employer à Pornichet, comme « intensification » et « densification ». Notre PLU est conforme avec le PLH, tout cela va bien : nous avons fait passer des messages. Il ne faudrait pas faire passer des messages contraires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.